



**HAL**  
open science

## La Cenatio Rotunda de Néron : état des recherches

Françoise Villedieu

► **To cite this version:**

Françoise Villedieu. La Cenatio Rotunda de Néron : état des recherches. Comptes-rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, 2016, I (janvier-mars), pp.107-126. hal-03379979

**HAL Id: hal-03379979**

**<https://hal.science/hal-03379979>**

Submitted on 15 Oct 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

ACADÉMIE  
DES  
INSCRIPTIONS & BELLES-LETTRES

---

COMPTES RENDUS

DES  
SÉANCES DE L'ANNÉE

---

2016

JANVIER-MARS

---

LA *CENATIO ROTUNDA* DE NÉRON :  
ÉTAT DES RECHERCHES

PAR M<sup>me</sup> FRANÇOISE VILLEDIEU

PARIS  
DIFFUSION DE BOCCARD  
11, RUE DE MÉDICIS  
2016



## COMMUNICATION

LA *CENATIO ROTUNDA* DE NÉRON : ÉTAT DES RECHERCHES,  
PAR M<sup>me</sup> FRANÇOISE VILLEDIEU

Le prix que, sur proposition de l'Institut de France, la fondation Simone et Cino Del Duca a accordé en 2013 à l'équipe archéologique franco-italienne qui travaille sur le site de la Vigna Barberini<sup>1</sup>, a permis de financer une longue campagne réalisée sur le terrain l'année suivante. Je souhaite exprimer ici ma très vive reconnaissance à l'égard de ces institutions, ainsi que celle de tous les membres de mon équipe, pour la confiance qu'elles nous ont accordée, certaine que ces quelques mots acquerront plus de force grâce au caractère déterminant des résultats obtenus.

Cette troisième campagne de fouille a livré de nouveaux indices qui renforcent les arguments qui suggéraient de reconnaître, dans les restes de l'édifice néronien mis au jour, le soubassement de la *cenatio rotunda* du palais de Néron. Elle a également modifié la perception que l'on avait de l'aspect de l'édifice.

Voulant me concentrer ici sur les nouvelles données, je ne fais que très rapidement allusion au fait que, dès 2009, le terrain avait livré assez d'informations pour dater la construction de l'époque néronienne, pour relever la présence d'aménagements révélant l'existence d'un pavement tournant et, en conséquence, pour présumer que cet édifice de plan circulaire pouvait être cette salle à manger qui, selon Suétone, tournait jour et nuit en imitant le mouvement du monde<sup>2</sup>.

1. Voir <<http://www.grands-prix-institut-de-france.fr/mission-archeologique-franco-italienne-de-la-vigna-barberini>>.

2. Parmi les premiers indices recueillis durant la première campagne de fouille, en 2009, qui encourageaient à reconnaître, dans l'édifice mis au jour, cette salle à manger du palais de Néron décrite par Suétone (*Nero XXI, 3*) il y avait, en premier lieu, la position du bâtiment dans la stratigraphie et les caractéristiques des maçonneries qui permettaient de dater la construction de l'époque néronienne ; par ailleurs, le plan circulaire correspondait à la description faite par Suétone et les aménagements tout à fait étonnants, dont les traces avaient été relevées suggéraient la présence d'un plancher tournant. À l'issue de la campagne menée en 2010, il fut possible d'orienter l'attention vers le secteur sud-est où commençaient à apparaître des empreintes pouvant correspondre aux pièces d'un mécanisme introduit pour assurer la rotation du plancher. La position panoramique de la

Avant de décrire les vestiges mis au jour, il convient de rappeler que cet édifice a été abandonné peu de temps après le décès de Néron, en l'an 68. Il fut alors privé du corps supérieur qui se dressait sur le soubassement et seul celui-ci est conservé, car il fut peu après enseveli dans les remblais employés pour créer une ample terrasse artificielle, sur laquelle allait être érigé un corps du palais impérial flavien. Au stade actuel des connaissances, il apparaît que le soubassement néronien a servi de point d'ancrage et de guide pour la création de ce terrassement imposant, qui a totalement remodelé ce secteur du Palatin. En effet, l'angle nord-est<sup>3</sup> de la terrasse bâtie au début de l'époque flavienne, dans les années 70 du I<sup>er</sup> siècle<sup>4</sup>, encadre la construction antérieure ; le bâtiment néronien assure ainsi un soutien actif très important à la plate-forme, en renforçant sa partie la plus fragile, car c'est là que la dénivellation entre le sol naturel et le plan de la terrasse atteint sa plus grande hauteur, d'environ 20 m. Le fait que le niveau de la terrasse flavienne corresponde au plan supérieur du bâtiment néronien renvoie probablement l'écho d'une intention précise. Ici, le caractère radical de la *damnatio memoriae*, qui a frappé bien des réalisations de Néron, doit être sans doute un peu nuancé et l'on soupçonnera les Flaviens d'avoir souhaité suivre l'exemple de leur prédécesseur en le réinterprétant, la terrasse formant un nouveau belvédère. En conséquence, l'édifice néronien est

construction, placée au centre de la résidence de Néron et offrant un point de vue sur 360°, plaide aussi en faveur de l'identification. Ces observations ont été exposées principalement dans les articles suivants : F. Villedieu, « La *cenatio rotunda* de la Maison Dorée de Néron », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 2010, fascicule III (juillet-octobre), p. 1089-1114 ; Ead., « Une construction néronienne mise au jour sur le site de la Vigna Barberini : la *cenatio rotunda* de la *Domus Aurea* ? », *Neronia electronica* (<<http://www.sien-neron.fr/2011/11/neronia-electronica-%E2%80%93fascicule-1-2011/>>), fasc. 1, 2011, p. 37-52 ; Ead., « La "Coenatio rotunda" neroniana e altre vestigia nel sito della Vigna Barberini al Palatino », *Bollettino d'Arte* 12, 2011 (VI), p. 1-28 ; Ead., « Palatin (Rome) », *Chronique des activités archéologiques de l'École française de Rome* [En ligne], mis en ligne le 19 décembre 2012, <<http://cefr.revues.org/318>> ; Ead., « La fouille des vestiges de la salle à manger tournante du palais de Néron », *Revue archéologique*, 2012, 1, p. 170-178 ; Ead., « Vigna Barberini (Palatin, Rome) », *Chronique des activités archéologiques de l'École française de Rome* [En ligne], mis en ligne le 16 février 2015, <<http://cefr.revues.org/1323>>. L'hypothèse a été reprise par F. Coarelli, *Palatium, Il Palatino dalle origini all'Impero*, Rome, 2012, p. 504 et p. 509.

3. Pour simplifier les descriptions, tous les participants aux recherches menées sur le site de la Vigna Barberini ont adopté un système de référence conventionnel selon lequel la façade de la terrasse flavienne donnant sur le temple de Vénus et de Rome serait orientée vers le nord (en réalité sa direction est nord-nord-est).

4. F. Villedieu, *Vigna Barberini II. Domus, palais impérial et temples : stratigraphie du secteur nord-est du Palatin, Roma Antica* 6, Rome, 2007, p. 141-143.

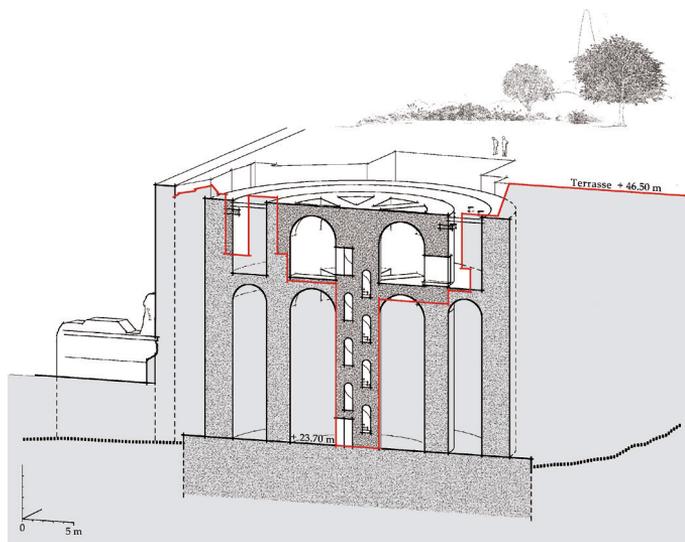


FIG. 1. – Coupe sud-nord représentant l'édifice néronien dans son environnement actuel : enseveli dans les remblais apportés à l'époque flavienne pour créer une grande terrasse artificielle, il a ensuite été recouvert et souvent recoupé par des aménagements postérieurs. Les remblais étaient contenus par des soutènements bâtis, qui apparaissent à droite (dessin J. Schodet, stagiaire EFR et N. André, AMU-IRAA du CNRS).

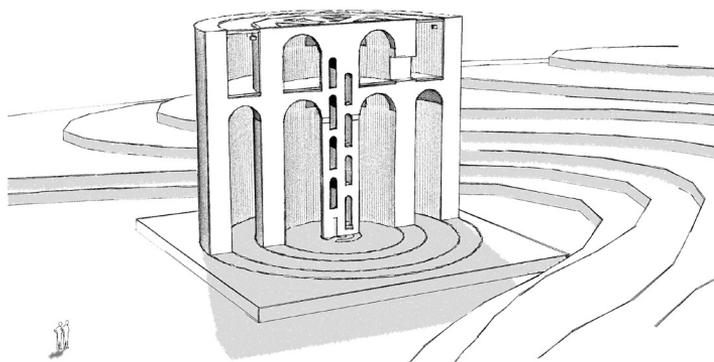


FIG. 2. – Restitution du bâtiment néronien réalisée à partir des données disponibles actuellement (dessin N. André, AMU-IRAA du CNRS).

maintenant ennoyé dans les remblais de l'époque flavienne (fig. 1), alors qu'il se dressait à l'origine sur les pentes du Palatin (fig. 2).

Dans un premier temps, le soubassement fut laissé presque intact, mais, rapidement, les constructions réalisées sur la terrasse



FIG. 3. – Relevé des constructions antiques mises au jour à l'issue de la campagne 2014 : à chaque couleur correspond un épisode de l'histoire du site, de l'époque néronienne à celle des Sévères (dessin N. André, AMU-IRAA du CNRS).

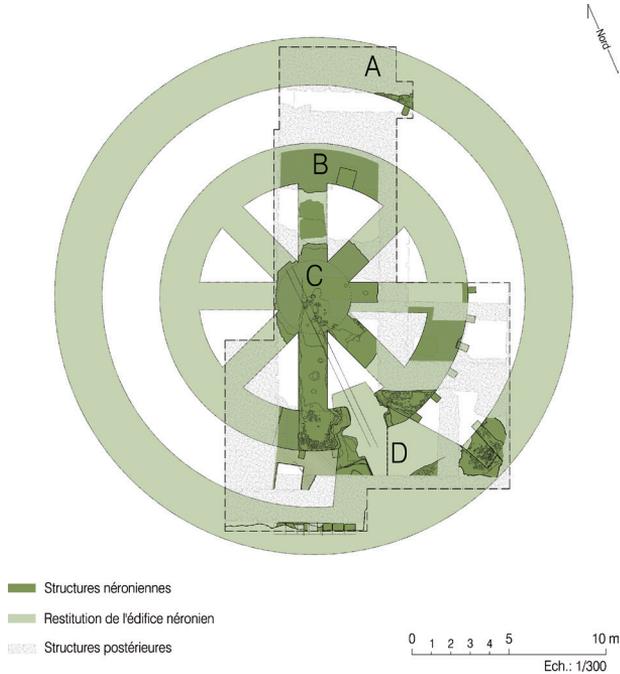


FIG. 4. – Plan de l'édifice néronien : en teinte foncée apparaissent les éléments observés à ce jour, en clair les parties restituées (dessin N. André, AMU-IRAA du CNRS).

contribuèrent à l'entamer, en réalisant des coupes franches dans les maçonneries, pour installer les fondations des nouveaux bâtiments, causant ainsi des ruptures suivies par des effondrements. C'est ce qu'illustre le plan de la figure 3, sur lequel les différentes couleurs correspondent à autant d'interventions distinctes.

La forme de la structure néronienne doit donc être restituée en associant des témoins souvent isolés d'une même maçonnerie. On obtient ainsi un plan (fig. 4) constitué de trois éléments concentriques : un pilier central circonscrit par deux murs annulaires. Le premier de ces murs (mur A) est représenté par deux tronçons qui ont été mis au jour, l'un au nord du bâtiment, l'autre à l'est (fig. 5). Les deux éléments ne sont que trop partiellement conservés pour permettre de restituer la forme et la position de la ligne externe du mur. En revanche, leur parement interne forme deux arcs d'un cercle de 22 m de diamètre et le tronçon le plus important nous apprend que le mur mesurait certainement plus de 2 m d'épaisseur.

Le second mur annulaire (mur B) avait été identifié dès 2009 ; il est maintenant représenté par cinq tronçons grâce auxquels l'estimation d'un diamètre de 16 m a pu être confirmée.

Au centre se dresse un pilier (C) qui mesure près de 4 m de diamètre.

Le pilier central et le mur annulaire B sont reliés par deux séries de huit arcs en plein cintre situées l'une à leur sommet, l'autre 6 m plus bas et, ensemble, mur, pilier et arcs composent une structure extrêmement compacte et résistante.

La liaison avec le mur annulaire externe (A) présente également un caractère fort à la hauteur de la série basse des arcs en plein cintre. Ici, les deux murs sont reliés probablement par une voûte annulaire<sup>5</sup>. On ne trouve rien de semblable, en revanche, dans la partie haute du même espace. Les seuls éléments ayant permis de raccorder les deux murs à leur sommet sont représentés par des blocs de travertin placés en encorbellement, sur les faces en vis-à-vis des deux murs. Les blocs ont été ancrés dans les murs sur environ 70 cm de profondeur, tandis que le tronçon qui fait saillie mesure en moyenne 40 cm (fig. 6). La partie visible est simplement et même sommairement épannelée et l'on note que les blocs n'ont pas tous été disposés en position parfaitement radiale ce qui tend à démontrer qu'ils n'étaient pas visibles, sinon à partir d'espaces de service. Nous supposons qu'ils ont servi à supporter des poutres, celles d'un plancher, ou bien d'une toiture.

Dans le secteur sud-sud-est du soubassement, les deux murs annulaires sont réunis par un gros massif de maçonnerie (D), qui a été démantelé au moment de l'abandon de l'édifice, juste avant son ensevelissement dans les remblais employés pour créer la terrasse<sup>6</sup>. Précisons que, vraisemblablement, l'on se trouve ici à l'arrière du bâtiment, dont la partie antérieure devait faire face, au nord, au

5. C'est ce que l'on est en mesure de supposer sur la base de la situation observée sur une surface réduite mais certainement plus étendue que celle d'un arc semblable à ceux de l'espace central. En effet, le sol de l'espace de service entrevu à l'ouest du massif D couvre un espace qui se développe sur plus de 3 m, alors que les arcs mesurent 1,50 m d'épaisseur. Toutefois, à ce jour, seul a été vu l'extrados de ce qui nous paraît devoir être une voûte.

6. Si l'on exclut deux autres opérations de récupération ayant touché des secteurs limités du soubassement, il s'agit là de la seule partie du soubassement ayant été détruite peu avant son enfouissement sous le sol de la terrasse flavienne.



FIG. 5. – Un des deux tronçons du mur annulaire A connus à ce jour. La face interne, visible au premier plan, dessine un cercle mesurant 22 m de diamètre. Sur l'épaisseur du mur est aménagé un plan incliné, qui sera décrit plus loin (cliché Ch. Durand, AMU-CCJ/CNRS ; vue orientée vers le sud-est).



FIG. 6. – Tronçon du mur B dans lequel est inséré un gros bloc de travertin ayant vraisemblablement servi à supporter une charpente. Sur la tranche du même mur, la maçonnerie présente un aspect particulier, les briques apparaissant en ressaut par rapport au blocage : il s'agit de l'un des parements d'attente décrits plus loin (cliché Ch. Durand, AMU-CCJ/CNRS ; vue orientée vers l'est).

Vestibule de la *Domus aurea*, où le Colosse allait se dresser sur approximativement la même hauteur que la *cenatio rotunda*<sup>7</sup>.

La démolition du massif D s'est traduite par la formation d'une faille verticale ayant touché principalement le cœur de la maçonnerie. De part et d'autre, les restes du blocage portent des traces nettes du travail réalisé dans le but d'arracher des objets fixés en son sein. En témoignent deux morceaux de barres de fer qui sont restés en place, car ces barres se sont brisées lorsqu'on a voulu les arracher. Les deux fragments appartiennent l'un à une barre disposée horizontalement (fig. 7), l'autre à une barre verticale ou dans une position proche de la verticale. Un cavalier (fig. 8), également en fer, a été épargné, probablement parce qu'il a été masqué par les gravats produits par la démolition du blocage. Dans les deux cas, que ce soit celui des barres ou du cavalier, les empreintes relevées à ce jour démontrent que de nombreuses autres pièces appartenant aux deux types avaient été scellées dans la maçonnerie.

À l'intérieur de l'espace délimité par le mur annulaire interne, le massif D semble avoir été prolongé par deux murets, dont on retrouve un profil arasé. Il peut s'agir des murs d'un conduit vertical, ou bien de deux murs dégagant un espace ouvert donnant accès au dispositif mis en place au moyen des pièces métalliques que l'on vient de décrire. Les vestiges dégagés à ce jour ne permettent pas d'opter pour une solution précise, bien que nos dessins illustrent la première.

Certains détails révèlent que, dans la partie supérieure du massif D, la construction a été réalisée en deux étapes successives. Le massif a été monté en même temps que le mur annulaire jusqu'à une hauteur proche du sommet, puis seule la construction du second a été poursuivie<sup>8</sup>, tandis que l'espace correspondant au massif était laissé inachevé. L'interruption se manifeste sous la forme de parements particuliers – des parements d'attente – ayant facilité l'adhésion du blocage utilisé au cours d'une étape ultérieure, pour compléter la construction (voir, *supra*, fig. 6). Ces parements présentent des

7. Selon Pline l'Ancien (*Histoire naturelle* XXXIV, 45-46) le Colosse mesurait 119 pieds de hauteur, soit environ 35 m.

8. Le contact entre le massif D et le mur A ayant été seulement entrevu, nous pouvons affirmer que ces deux structures sont montées en même temps, mais il est impossible de donner d'autres détails sur la séquence des travaux à cet endroit.



FIG. 7. – Fragment resté en place d'une barre de fer qui a été brisée. On note tout autour les empreintes des pointes des pioches utilisées pour creuser le blocage et dégager l'extrémité de la barre (cliché Ch. Durand, AMU-CCJ/CNRS ; vue orientée vers l'est).



FIG. 8. – Objet en fer portant le nom de cavalier qui a été laissé en place en marge du massif D. Au cours de la démolition, il a probablement été masqué par des gravats et il a ainsi échappé à l'opération de récupération (cliché Ch. Durand, AMU-CCJ/CNRS ; vue orientée vers l'est).

éléments en saillie, qui ont servi à lier plus solidement deux maçonneries accolées l'une à l'autre. Au moment de la démolition, les deux maçonneries se sont détachées relativement facilement, mais certaines des briques formant ressaut ont cependant été abîmées. La présence des objets métalliques, dont on a observé les traces, implique celle de pièces d'un assemblage que les premiers servaient à fixer dans le massif de blocage ; ces observations conduisent à restituer une colonne technique aménagée au cœur du massif D et à mettre cet élément en relation avec l'interruption provisoire de la construction. On supposera, sur la base de ce témoignage, que la colonne est restée accessible durant le temps nécessaire pour vérifier le fonctionnement de ce qui apparaît clairement comme étant un mécanisme, ce que les Romains désignaient par le terme *machina*.

Si le mécanisme logé dans le massif D semble l'élément le plus important de la *machina*, il était apparemment associé à d'autres dispositifs techniques. Ces derniers sont représentés par trois types d'installations identifiés au premier étage du soubassement.

À l'ouest du massif de maçonnerie, une baie perce le mur B (fig. 9) et met en communication le corps central avec le couloir annulaire occupé par un espace probablement de service, ainsi que le démontrent tant l'absence d'un revêtement du sol que la présence d'un aménagement installé dans l'épaisseur de la voûte annulaire. Sa forme et sa fonction sont encore incertaines dans le premier cas et mystérieuses dans le second. Le côté nord de ce caisson maçonné a été entièrement dégagé, mais les côtés ouest et est sont amputés par une fondation postérieure et l'on ignore donc comment ils se développaient vers le sud. En profondeur, la fouille a dû être interrompue pour des raisons de sécurité, car une autre fondation postérieure s'achève juste au-dessus et sa position « suspendue » crée un véritable danger. Nous savons seulement que les parois latérales étaient revêtues de briques et qu'une barre de fer était fixée dans l'angle nord-est ; cette barre a été brisée au moment de l'abandon et la pièce restée en place est donc incomplète.

En position symétrique par rapport au massif du mécanisme se trouve le second type d'aménagement technique. Il s'agit d'un plan maçonné incliné auquel devait être associé un dispositif logé dans l'angle sud-est, où sont lisibles les traces d'un arrachement qui sont toutefois trop floues pour permettre d'identifier l'objet enlevé (voir, *supra*, fig. 5). Il est probable par ailleurs qu'une baie, semblable à celle dont il a été question ci-dessus, s'ouvrait dans le mur annulaire B pour assurer un accès direct à ce secteur ; la poursuite des fouilles permettrait de la dégager.

Un dernier type de dispositif technique, dont la fonction demeure à ce jour aussi indéchiffrable que celle des deux autres, est présent dans l'épaisseur du mur annulaire B (fig. 10). Il se présente sous la forme d'un renforcement subdivisé en hauteur en trois sections. À la base se trouvent les empreintes d'un dispositif réalisé, pour le moins en partie, au moyen de pièces de bois. Au-dessus se dresse un parement de brique qui n'offre pas de caractéristiques particulières et qui s'interrompt avant d'atteindre le sommet du mur ; nous ignorons quelle forme il assume alors, car la fouille de ce secteur a été arrêtée



FIG. 9. – Vue prise du nord vers le sud, à l'intérieur de l'espace circonscrit par le mur B. À droite apparaît une partie du pilier et, au fond, sur la gauche, la faille correspondant au démantèlement du massif D, puis la baie ouverte dans le mur B. Au-delà de la baie est reconnaissable le reste de l'encadrement d'un aménagement technique, à tort identifié dans un premier temps à une fenêtre (cliché Ch. Durand, AMU-CCJ/CNRS).



FIG. 10. – Renforcement destiné au logement d'un dispositif technique aménagé dans le mur B (cliché Ch. Durand, AMU-CCJ/CNRS ; vue orientée vers le nord).

par la présence d'un pavement postérieur. Cet aménagement, dégagé en 2014, a permis de réinterpréter celui que nous avons reconnu très partiellement en 2009 et qui nous avait paru correspondre à une fenêtre. De ce dernier ne se conserve en effet qu'une surface réduite de l'encadrement, suffisante toutefois pour y reconnaître le même type d'installation, disposé en position symétrique par rapport à l'axe central du soubassement.

Aucune donnée nouvelle n'est venue, en revanche, s'ajouter à celles qui avaient été recueillies au sommet du soubassement et on se limitera donc à rappeler que, dans cette partie de la construction revêtue d'une strate de mortier lisse, ont été remises au jour une cavité centrale, des cavités hémisphériques destinées selon nous à

accueillir de gros galets, précurseurs de nos roulements à billes, et une trace oblique qui paraît formée par l'arrachement d'un élément métallique<sup>9</sup>.

Le sentiment que nous avons face à certaines cavités hémisphériques de toute évidence non utilisées est renforcé par ce qui a été vu en 2014 dans le secteur du plan incliné, où l'on devine que les constructeurs de cet édifice ont tâtonné et procédé par essais et corrections au moment de la mise en place des aménagements installés au sommet du soubassement. La présence de l'espace laissé accessible dans la partie supérieure du massif D peut être interprétée dans le même sens. Grâce à ces détails de la construction nous voyons se profiler une phase du chantier consacrée à des mises au point, une phase qui survient lorsque la construction atteint le sommet du soubassement, c'est-à-dire au moment où l'on met en place les éléments qu'il a pour mission de porter.

La moitié nord de l'espace circonscrit par le premier mur annulaire a pu être dégagée au cours de la campagne 2014. L'ardeur des archéologues qui ont réalisé cette tâche fort lourde, qui a nécessité l'enlèvement de plusieurs dizaines de tonnes de remblais, a été bien vite aiguillonnée par l'apparition d'une porte ouverte dans le pilier central (fig. 11). La porte donne accès à un escalier à vis aménagé dans ce pilier, entre le rez-de-chaussée et le premier étage du soubassement. Il s'agit là d'une réalisation technique complexe, ayant nécessité les compétences de maîtres d'œuvre savants et imposé aux maçons de plier leurs connaissances à un projet audacieux et novateur. Apparemment, en effet, nous nous trouvons face au premier aménagement de ce type réalisé en blocage<sup>10</sup>. Cependant, à peu près au même moment, Sextus Marcius Priscus, légat de Néron, érigeait à Patara, en Lycie, un phare qui reproduit la même forme en pierre. L'inscription qui était fixée sur le mur externe oriente la datation de cette réalisation vers les années 64/65<sup>11</sup>.

9. Voir les articles cités note 2, en particulier celui qui a paru dans la revue *Neronia electronica*, ainsi que la « Chronique » de 2012.

10. D'autres viendront plus tard, tels les escaliers à vis de la basilique de Maxence et ceux des Thermes de Dioclétien, dans lesquels la question du couvrement a été résolue de manière plus heureuse avec l'emploi de briques posées en bâtière. Pour le reste, ces exemples plus récents s'apparentent étroitement à la réalisation néronienne.

11. Voir H. İşkan-İşık, W. Eck, H. Engelmann, « Der Leuchtturm von Patara und Sex. Marcius Priscus als Statthalter der Provinz Lycia von Nero bis Vespasian », *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik* 164, 2008, p. 91-121.



FIG. 11. – Porte donnant accès à l’escalier hélicoïdal aménagé dans le pilier central (cliché Ch. Durand, AMU-CCJ/CNRS ; vue orientée vers le sud).



FIG. 12. – Vue prise dans les escaliers (cliché Ch. Durand, AMU-CCJ/CNRS).

Dans un pilier mesurant près de 4 m de diamètre, l’escalier hélicoïdal s’enroule autour d’un noyau central maçonné, et évidemment plein, mesurant 0,87 m de diamètre. L’escalier mesure en moyenne 0,75 m de largeur et le mur périmétral autant en épaisseur. La forme des marches et leur hauteur varient, particulièrement dans la partie inférieure, en trahissant les difficultés rencontrées par les constructeurs pour se plier à cette forme complexe. Ces marches sont parementées de petites briques triangulaires et revêtues de fragments de grandes briques (fig. 12), dont deux portent des marques de Titus Tettius Barbarus, qui sont attestées durant la première moitié du 1<sup>er</sup> siècle sur des mortiers, ces grands plats dont on sait qu’ils étaient fabriqués dans les officines produisant également des briques<sup>12</sup>.

12. La datation indiquée ici est empruntée à E. Bianchi, « I bolli laterizi », dans *L’antica basilica di san Lorenzo in Damaso. Indagini archeologiche nel Palazzo della Cancelleria (1988-1993)*, vol. II. *I materiali*, C. L. Frommel et M. Pentiricci éd., Rome, 2009, p. 220. Cette estampille, de même que toutes celles qui ont été recueillies depuis 2009, a été examinée par F. Chausson, qui présentera ses résultats dans le volume consacré aux « Fouilles de la cenatio rotunda de Néron », actuellement en cours de préparation.

De part et d'autre des marches se dressent les piédroits revêtus de briques dont la face visible a été meulée pour suivre les courbures convexes et concaves des éléments concernés. Au sommet, une voûte en blocage a été coulée sur un coffrage de terre maintenu par des étais. L'opération s'est faite en plusieurs étapes et les raccords entre deux d'entre elles sont parfois clairement lisibles ; tel est le cas de l'un d'eux, qui forme un gradin de plusieurs centimètres à la jonction entre deux coulées de blocage. La solution adoptée confère à la voûte un aspect peu soigné, en particulier lorsque le mortier a fait prise sur des matériaux employés pour former le coffrage, qui de ce fait sont restés attachés à l'intrados.

Certaines solutions techniques nous rappellent que l'emploi de l'*opus caementicium* est encore récent et que ses potentialités ne sont pas toujours pleinement exploitées : on vient de l'observer avec la voûte et la même remarque vaut pour les plafonds des paliers qui ont été revêtus de fragments de grandes briques, maintenues en position horizontale grâce au soutien de barres de fer. Ces dernières ont été arrachées, mais leurs empreintes permettent de restituer le système.

Une fois l'escalier dégagé, il a été possible d'atteindre le palier inférieur et de corriger une de nos hypothèses précédentes. Sur la base des observations faites dès 2009, nous avons proposé de restituer au rez-de-chaussée la même hauteur qu'au 1<sup>er</sup> étage, soit 6 m pour chacun d'eux et une hauteur totale de 12 m. Grâce à la découverte faite en 2014, la hauteur du rez-de-chaussée du soubassement peut être estimée à 14 m, ce qui porte donc sa hauteur totale à 20 m (voir, *supra*, fig. 2). L'estimation se fonde sur l'exploitation de relevés photogrammétriques à partir desquels l'architecte Nathalie André a pu représenter tout l'escalier en trois dimensions<sup>13</sup>.

À l'intérieur de l'escalier, des blocs de travertin grossièrement épannelés sont insérés dans le mur périmétral à la hauteur de la retombée des arcs de la série inférieure. Ils forment un anneau destiné à renforcer le pilier en ce point sensible où la poussée des arcs s'exerce

13. Les relevés photogrammétriques ont été réalisés par des étudiants de l'École nationale supérieure de géomatique, en particulier par Valentin Schmitt. Nathalie André (AMU-IRAA/CNRS) s'est initiée aux mêmes techniques afin de pouvoir exploiter les données (fig. 1) et les transformer en relevés tridimensionnels effectués avec le logiciel AutoCad, à partir desquels elle a créé la maquette d'étude de la fig. 2.

sur une section du pilier affaiblie par l'évidement correspondant à l'escalier. L'absence d'un autre aménagement semblable conduit à penser que le niveau inférieur n'était pas subdivisé verticalement par une troisième série d'arcs.

Cet escalier, accessible à partir du rez-de-chaussée, desservait donc uniquement le premier étage du soubassement, où nous avons noté la présence d'aménagements techniques, peut-être celle d'un accès au mécanisme installé dans le massif D et de, pour le moins, une baie communiquant avec le couloir annulaire où se trouvent d'autres installations (voir, *supra*, fig. 9). Il s'agit donc là d'un escalier de service, qui oriente à nouveau l'attention vers la *machina* et en souligne l'importance.

Face à ces divers équipements très particuliers, pour lesquels, dans la majorité des cas, nous ne trouvons pas de parallèles ou d'exemples approchants dans l'architecture antique, l'hypothèse avancée dès 2009 en faveur de l'identification de la structure avec le support de la *cenatio rotunda* décrite par Suétone s'impose maintenant avec plus de force, notamment en l'absence de solutions alternatives prenant en considération tous les indices recueillis. En revanche, les informations disponibles laissent encore un large champ aux conjectures en ce qui concerne le fonctionnement du mécanisme et l'aspect de l'édifice.

Sur ce dernier point, les informations recueillies en 2014 changent considérablement la perception que l'on avait du soubassement, qui est de fait notablement plus large et plus haut. Il semble toutefois que la salle à manger elle-même et son plancher tournant aient bien occupé l'espace qui leur avait été attribué au-dessus du corps central circonscrit par le premier mur annulaire. En effet, l'absence d'un élément maçonné liant solidement les deux murs annulaires à leur sommet conduit à attribuer à ces murs des rôles distincts au niveau de l'élévation : nous en reparlerons plus loin.

À ce jour, la réflexion portant sur les éléments constitutifs du plancher n'a pas abouti à la formulation de nouvelles hypothèses et je rappellerai donc rapidement celles qui ont été avancées précédemment<sup>14</sup>. Au sommet du soubassement il faut restituer un plancher

14. Voir les références données ci-dessus, note 2. Ces premières hypothèses sont illustrées par le film, *Une folie de Néron* (auteur scientifique F. Villedieu, réalisateur P. Rambaud, production CNRSImages, 2013, <<http://videotheque.cnrs.fr/doc=4183>>).

fixe et, en son centre, probablement un pivot à l'emplacement de la cavité qui occupe cette position. Sur le plancher devaient être fixés des galets de bronze semblables à ceux qui ont été recueillis dans le lac de Nemi. En revanche, la trace d'un objet vraisemblablement en fer, vue au sommet d'un arc et qui paraît se diriger vers le secteur du mécanisme (massif D), n'a pu être identifiée à un élément précis du système. Au-dessus devait prendre place le plancher tournant, revêtu d'un pavement, vraisemblablement fait de bois précieux<sup>15</sup>. Les observations exposées ci-dessus suggèrent que l'ensemble était entraîné dans un mouvement rotatoire par le mécanisme logé dans le massif D et lui-même vraisemblablement actionné par une roue hydraulique. En effet, les traces relevées sur les restes de la maçonnerie semblent correspondre à un système de fixation des roues d'un engrenage ayant servi d'une part à conduire vers le plancher une force créée par un dispositif placé à la base du soubassement, mais également à moduler la même force dans le but de produire un mouvement lent et régulier. Le recours à la mécanique hydraulique s'impose sur la base de ce que l'on sait des connaissances des Romains dans ce domaine. Il est probable par ailleurs que l'extension de l'Aqua Claudia opérée durant le règne de Néron ait eu, parmi d'autres, l'avantage de desservir le secteur nord-est du Palatin, où se dressait l'édifice décrit ici. On suit la branche construite sous le règne de Néron jusqu'au sommet du Caelius, mais les restes du raccord avec le sommet du Palatin, visibles de nos jours, sont plus récents<sup>16</sup>. Il est vraisemblable toutefois que ce raccord existait et l'on suppose qu'il aboutissait dans le secteur du couvent de San Bonaventura où l'on entrevoit la présence d'un réseau complexe de citernes. Parmi ces dernières, aucune ne peut être datée de l'époque de Néron, ce qui ne signifie pas qu'il n'y en ait pas, car ce secteur est encore très mal connu<sup>17</sup>.

15. Sur les premières restitutions, ce pavement est fait de dalles de marbre, une solution que l'étude plus poussée effectuée par Matthieu Gabay nous a amenés à écarter.

16. Sur ce raccord : P. L. Tucci, « Ideology and technology in Rome's water supply: castella, the toponym AQVEDUCTIVM, and supply to the Palatine and Caelian hills with considerations on Frontinus 76.6 and several Marble Plan fragments », *Journal of Roman Archaeology* 19, jan. 2006, p. 94-120.

17. A. Schmolder-Veit a dressé un bilan des connaissances dans son étude : « Aqueducts for the *Urbis clarissimus locus*: the Palatine's water supply from Republican to imperial times », *The Waters of Rome* 7, 2011, p. 1-26 (<<http://www3.iath.virginia.edu/waters/Journal7SchmolderVeit.pdf>>).

L'aspect général du soubassement dépend de la forme que dessinait le pourtour du mur annulaire extérieur (le mur A) et, cette forme n'étant pas encore connue, il faut *a priori* admettre que cela pourrait être aussi bien un cercle qu'une autre figure géométrique. Sur ce point, toutefois, nous penchons plutôt pour la première solution, car la transition, au sommet, entre une forme carrée ou même celle d'un polygone avec le mur annulaire B semble plus difficile à résoudre que le raccord entre deux cercles. En outre, les quelques exemples que l'iconographie antique livre de constructions comparables à celle-ci correspondent en large majorité sinon exclusivement à des édifices de plan circulaire<sup>18</sup>.

Pour restituer le diamètre du second mur annulaire, l'architecte Nathalie André a raisonné sur la base de la reproduction d'un module de 3,82 m, qui semble récurrent dans la construction, tant en plan qu'en élévation. Elle obtient ainsi un diamètre de 26,80 m pour l'ensemble et donc une épaisseur de 2,45 m pour le second mur annulaire. Il s'agit évidemment d'une hypothèse qu'il faudrait pouvoir confronter avec la réalité, ce que seule une poursuite des fouilles serait en mesure d'assurer.

Les données recueillies n'autorisent pas une restitution univoque de l'élévation, car il est impossible à ce jour de déterminer quels pouvaient être le rôle du mur annulaire externe (A) et le traitement, à ce niveau, du couloir le séparant du mur annulaire B. La seule observation qui a été faite, et dont il faut tenir compte, concerne la faiblesse de la liaison existant entre le sommet des murs A et B.

Si l'on suppose qu'une colonnade se dressait sur le mur A, on se trouve placé devant deux options : soit, comme dans le cas illustré fig. 13, n° 1, restituer une tholos couvrant tout l'espace, subdivisé uniquement au niveau du sol formé au centre par le plancher tournant, circonscrit par un couloir annulaire doté d'un pavement fixe, ou bien reproduire en élévation les divisions engendrées par les murs A et B. Le dessin de l'architecte Jean-Marie Gassend (fig. 13, n° 2) correspond à cette seconde solution. Il a choisi de dresser un mur percé par de larges baies au-dessus du mur annulaire interne. Ce mur est le support principal de la coupole couvrant la salle à

18. Voir *infra*, en particulier note 19 ; les exceptions correspondent à des édifices de forme et fonction assez éloignées de celles du bâtiment néronien.

manger tournante, tandis que, sur la colonnade externe prend appui la toiture couvrant la galerie annulaire, qui entoure l'espace occupé par le plancher tournant. Dans la première hypothèse, élaborée par l'architecte Nathalie André, la coupole est en revanche soutenue par la colonnade dressée sur le mur externe.

En troisième hypothèse (fig. 13, n° 3), Nathalie André propose de restituer une tholos n'occupant que l'espace circonscrit par le mur annulaire B : une colonnade dressée sur ce mur supporte la coupole, ce qui apparente cette solution à la deuxième, mais l'espace annulaire externe s'interrompt à hauteur du pavement tournant où il est couvert par une toiture. On peut également imaginer que ce même espace pourrait avoir été occupé par une galerie à ciel ouvert.

Dans le cadre de sa contribution à la publication des résultats de ces recherches, qui est actuellement en cours de préparation, Mathilde Carrive a mené une enquête sur des représentations peintes ou en ronde bosse d'édifices comparables<sup>19</sup>. Les exemplaires qu'elle a repérés correspondent apparemment à la première et à la troisième hypothèse que l'on vient d'examiner et dans le cas de cette dernière, les deux options considérées pour le couvrement du couloir annulaire, à savoir, soit une toiture, soit une galerie découverte semblent attestées. Il faut toutefois noter que la deuxième solution pourrait être confondue avec la première sur ces représentations qui ne peuvent donner des détails aussi précis que les aménagements internes en partie masqués par la colonnade externe<sup>20</sup>.

Cette documentation fournit également un autre élément intéressant en mettant en évidence le fait que, généralement, les édifices de plan circulaire apparentés à celui de la Vigna Barberini sont accolés à un corps de bâtiment de forme linéaire, dont ils habillent souvent une extrémité. Or, le réexamen des résultats des fouilles menées par nos collègues Yvon Thébert et Henri Broise me conduisent à proposer de situer à l'époque néronienne la réalisation d'un corps de bâtiment qui pourrait former une aile se raccordant à l'édifice

19. Mathilde Carrive, actuellement membre de l'École française de Rome, a rédigé un chapitre du volume qui est en cours de préparation et a déjà été cité ci-dessus, note 12 ; cette contribution est intitulée : « Comprendre l'architecture de la *cenatio rotunda* : l'iconographie antique comme source d'inspiration ». Je la remercie vivement de m'avoir autorisée à utiliser ses résultats avant même qu'ils ne soient publiés.

20. Les parallèles les plus éloquents peuvent être établis avec les figures 1, 12 et 13 de l'article de Mathilde Carrive cité à la note précédente.

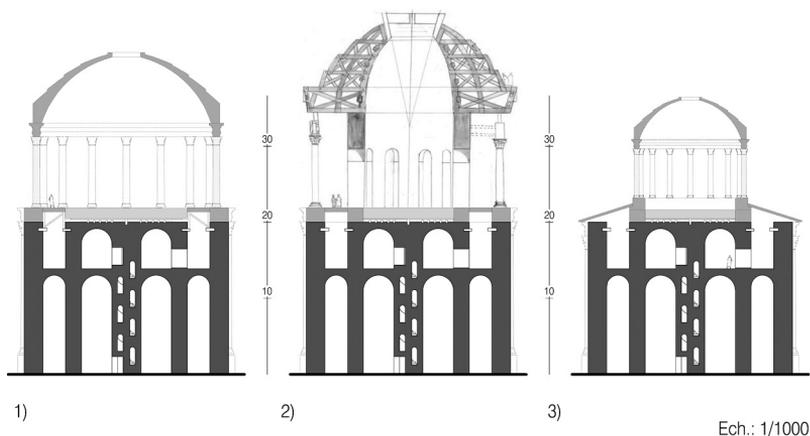


FIG. 13. – Restitution de l'ensemble de l'édifice :  
hypothèses n° 1 et n° 3 élaborées par N. André (AMU-IRAA du CNRS),  
n° 2, par J.-M. Gassend (AMU-IRAA du CNRS).

décrit ici<sup>21</sup>. Il est possible donc que la « tour » de la *cenatio rotunda* n'ait pas été isolée et l'on peut invoquer en faveur de cette idée le fait qu'elle a été remblayée au moyen de gravats produits par la démolition de constructions réalisées avec exactement le même type de briques et de mortier, mis en œuvre de façon identique. Ces gravats proviennent certainement du démantèlement de bâtiments contemporains situés dans le voisinage immédiat.

C'est vraisemblablement à partir de cette aile que l'empereur et ses convives accédaient à la salle à manger.

Nous supposons donc que, sur les pentes de ce secteur du Palatin, peut-être déjà en parties remodelées par des terrassements, avait été établi un pavillon du palais de Néron. Ce pavillon pourrait par ailleurs avoir servi à intégrer, au sein de la résidence impériale,

21. Ces données sont exposées dans les « Chroniques » des *Mélanges de l'École française de Rome* : H. Broise, Y. Thébert, « Rome : Le Palatin (Vigna Barberini). Le secteur D : rebord oriental de la terrasse », *Mélanges de l'École française de Rome* 106, 1994, p. 444-445 ; Eid., « Rome : Le Palatin (Vigna Barberini). Le secteur D », *Mélanges de l'École française de Rome* 107, 1995, p. 484-487 ; Eid., « Rome : Le Palatin (Vigna Barberini). Le secteur D : rebords oriental et septentrional de la terrasse », *Mélanges de l'École française de Rome* 108, 1996, p. 446-447. Nos collègues ont d'abord jugé que ces murs dataient du milieu du 1<sup>er</sup> siècle, mais ne disposant pas de données objectives pour justifier cette datation, ils les ont ensuite rattachés à la création de la terrasse flavienne. Un réexamen de ces vestiges, en révélant d'étroites similitudes entre les maçonneries, m'a convaincu qu'il s'agissait de réalisations contemporaines de la *cenatio rotunda*.

la *domus* d'époque augustéenne dégagée dans la moitié nord de la Vigna Barberini par J.-P. Morel et moi-même avant 1999<sup>22</sup>.

Si bien des détails restent encore flous, si les points d'interrogation sont encore trop nombreux, les caractéristiques de l'édifice étonnant que l'on a seulement commencé de dégager renvoient un écho très précis des propos que tient Tacite lorsqu'il parle des maîtres d'œuvre et ingénieurs du chantier de la Domus Aurea, Severus et Celer, dont il loue « l'imagination audacieuse qui demandait à l'art ce que refusait la nature<sup>23</sup> ».

\*

\* \*

Le Président Michel BUR, MM. André VAUCHEZ, Olivier PICARD, Pierre GROS et Michel VALLOGGIA, associé étranger de l'Académie, interviennent après cette communication.

---

22. J.-P. Morel, F. Villedieu, « La Vigna Barberini à l'époque néronienne », dans *Neronia VI. Rome à l'époque néronienne*, J.-M. Croisille et Y. Perrin éd., Bruxelles (*Latomus*, 268), 2002, p. 74-96, pl. XIX-XXII ; F. Villedieu, *op. cit.* (n. 4), p. 66-85. On relèvera dans ces pages l'hypothèse plusieurs fois formulée selon laquelle cette *domus* aurait pu devenir une partie de la résidence de Néron.

23. Sur les personnages dont parle Tacite, voir P. Gros, *L'architecture romaine : du début du III<sup>e</sup> siècle av. J.-C. à la fin du Haut-Empire*, Paris, 2001, p. 505. S'il vante leur ingéniosité, l'historien leur reproche d'avoir ainsi dilapidé les ressources du prince : *Ceterum Nero usus est patriae ruinis extruxitque domum [...] magistris et machinatoribus Severo et Celere, quibus ingenium et audacia erat etiam, quae natura denegavisset, per artem temptare et viribus principis includere* (Tacite, *Ann.* XV, 42) ; il s'agit là d'un passage qui illustre bien l'attitude des auteurs latins face aux « inventeurs », ainsi que le souligne A. Bérenger, « Le statut de l'invention dans la Rome impériale : entre méfiance et valorisation », dans *Les archives de l'invention. Écrits, objets et images de l'activité inventive*, M.-S. Corcy, Ch. Demeulenaere-Douyère et L. Hilaire-Pérez éd., Toulouse, 2006, p. 522.